



PROCES VERBAL

SECTION COMPETITIONS JEUNES foot à 11

REUNION DU 30 OCTOBRE 2021

Présidence : COLLINET Eric

Présents : Jean Louis ROUSSEAUX – Pierrick CATOIRE- COLLINET Eric

Excusé : Bertrand GAUDRILLIER

OUVERTURE

L'animateur accueille avec plaisir les membres et ouvre la séance

APPROBATION DES PROCES VERBAUX

L'animateur,

Demande si des observations ou modifications doivent être apportés au procès-verbal cité ci-après :

PV Du 02 Octobre 2021 paru sur le site le 29 Octobre 2021.

La Section,

Adopte, à l'unanimité, le procès-verbal

RAPPEL / FEUILLE DE MATCH

La feuille de match doit être remplie entièrement :

1° Le N° de licence et Nom de l'éducateur responsable de l'équipe (dans la case en bas de la feuille)

2 ème Le nom et N° de licence des arbitres et juge de touche

3 ème Les jeunes doit être encadrés par un Educateur ou Dirigeant Majeur.

FMI obligatoire : pour tous les niveaux D1 des U13 au U18

RAPPEL REGLEMENT JEUNES FOOT A 11

Article 6 : Matches remis – Terrains impraticables

Règlement relatif au report de match pour terrain impraticable en période hivernale et hors période hiver « voir circulaire d'application sur le site du DMF rubrique documents ». Il ne sera accordé qu'un seul report pour un même match, si celui-ci devait être reporté une 2^{ème} fois la rencontre sera systématiquement INVERSEE ou jouée sur un terrain de repli (*proposé par le club recevant*) de préférence synthétique, et ce, afin d'éviter l'application de l'article 7 de ce règlement.

Article 7 : Classements

Un classement est arrêté à la fin de chacune des phases dites d'automne et de printemps.

Matches 1^{ère} phase non joués au 24 décembre seront enregistrés comme PERDU (0 but / 0 pt)

Matches 2^{ème} phase non joués au 15 juin seront enregistrés comme PERDU (0 but / 0 pt)

Catégorie U14

TIRAGE COUPE PLANETE ELEC U 14 DU SAMEDI 27 NOVEMBRE 2021 15 H 00

REIMS MURIGNY FP – SARRY
RS NEUVILLETTE JAM – NORD CHAMPAGNE
FAGNIERES ES – SERMAIZE
GUEUX AS – DORMANS SC
CORMONTREUIL – CERNAY/BER/LAV
SOSMSOIS MARG – ASPTT CHALONS
TINQUEUX CHAMP FC – REUIL VENTEUIL
ST MARTIN LA VEUVE – EPERNAY FC
ESP REMOISE – WITRY LES REIMS
COTE DES NOIRS – MONTMIRAIL SC
FISMES ARDE VESLE – BEZANNES
COTE DES BLANCS – CONNANTRE CORROY
AVIZE GRAUVES – SEZANNE SC
AY CS – COTEAUX SUD
REIMS CHRISTO – BETHENY FC
VITRY FC 2 – COOURTISOLS

FORFAIT

Journée du 23/10/2021 – U 14 D 2 B – Match 51492.1 – TINQUEUX- ESP REMOISE
Forfait d' Espérance Rémoise
Frais de dossier 30.00 Euros à la charge d' ESPERANCE REMOISE.

Journée du 13/11/2021 – U 14 D 2B – Match 51498.1 – REIMS MUR – CERNAY/BER
Forfait de Rs Murigny
Frais de dossier 50.00 Euros à la charge de REIMS MURIGNY FP

Catégorie U16

TIRAGE COUPE GROUPAMA U 16 DU DIMANCHE 28 NOVEMBRE 2021 10 H 30

COTE DES BLANCS – SEZANNE SC
ARGONNE – BIGNILSAULX SOMS
RS ST ANNE 2 – EPERNAY FC
FAGNIERES ES – SILLERY
ST MARTIN S/PRE – OIRY
ASPTT CHALONS – SEPT SAULX
FISMES ARDRE VESLE – BETHENY FC
ST BRICE COUR – RS MURIGNY FP
CORMONTREUIL – VALLEE DE LA SUIPPE
TINQUEUX CHAMP FC – AY CS

EXEMPTS :

VITRY FC – TAISSY AS – CERNAY/BER/LAV – WITRY LES RS
ESTERNAY CONFLANS – MONTMIRAIL SC

FORFAIT

Journée du 7/11/2021 – U 16 D2B – Match 51465.1 – AY CS – OIRY
Forfait d' Ay
Frais de dossier 50.00 Euros à la charge d' AY

Catégorie U18

TIRAGE COUPE LOXAM ACCESS U 18 DU SAMEDI 27 NOVEMBRE 15 H 00

NORD CHAMPAGNE – BETHENY FC
ASPTT CHALONS – SILLERY FC
VALLEE DE LA SUIPPE – REUIL VENTEUIL
SERMAIZE – COUVROT US
CERNAY/BR/LAV – DIZY US

EXEPMTS :

MUIZON – AVIZE GRAUVES – CORMONTREUIL FC – RS STE ANNE 2 – SEZANNE SC
ST BRICE COURC – TAISSY AS – TINQUEUX CHAMP FC – WITRY LES RS
RS NEUVILLETTE JAM -

FORFAIT

Journée du 06/11/2021 – U 18 D2B – Match 51400.1 – SERMAIZE – TINQUEUX
Forfait de Sermaize
Frais de dossier 30.00 Euros à la charge de SERMAIZE.

Journée du 30/10/2021 – U 18 D2B – Match 51383.1 – COPUVROT – DIZY US
Forfait de Dizy
Frais de dossier 30.00 Euros à la charge de DIZY.

Journée du 13/11/2021 – U 18 D2B – Match 51397.1 – DIZY US – SERMAIZE
Forfait de Sermaize
Frais de dossier 50.00 Euros à La charge de SERMAIZE

L'ANIMATEUR

Eric COLLINET

LE SECRETAIRE

JL ROUSSEAU

PROCEDURE D'APPEL

Ces Décisions peuvent être frappées d'appel devant la Commission d'Appel Sportive du District Marne de Football (article 190 de RG de la FFF) et ce, dans les délais de SEPT jours francs à compter du jour de la publication sur le site internet du District Marne (<http://marne.fff.fr>)

ARTICLES 182.188 des R.G de la F.F.F – QUESTIONS RELATIVES A L'APPLICATION DES LOIS DU JEU,
MUTATIONS, ARBITRES, REGLEMENTS GENERAUX ET REGLEMENTS PARTICULIERS